

Document d'information

ÉTAPES DE LA LEVÉE DES SANCTIONS CANADIENNES

Sanctions qui ont déjà été levées

Sanctions touchant directement la population, levées à Harare le 22 octobre 1991

- Les contacts officiels ont été rétablis avec les Sud-Africains, sauf les contacts avec l'armée, la police, les forces de sécurité et les services du renseignement. Il faut obtenir l'approbation du ministère des Affaires extérieures avant de communiquer avec ces trois groupes;
- les restrictions touchant les échanges culturels et scientifiques;
- l'interdiction des liaisons aériennes directes;
- l'interdiction de la promotion du tourisme à destination d'Afrique du Sud;
- SATOUR autorisé à rouvrir un bureau au Canada;
- reprise de la délivrance des visas de visiteur à l'ambassade du Canada à Pretoria; et
- les contacts sportifs sont autorisés, à la condition que l'organisation sportive d'Afrique du Sud soit «non raciale», ait été réadmise au sein de l'organisme international concerné et ait l'approbation du Comité olympique national de l'Afrique du Sud.

Sanctions qui sont levées par suite de la présente annonce

Sanctions économiques, «dont les mesures touchant le commerce et les investissements»

Levées lorsque des «mécanismes de transition appropriés» auront fait l'objet d'un accord qui permettra à toutes les parties de participer pleinement et efficacement aux négociations. Cette condition est maintenant remplie.

- Les importations de produits agricoles, de charbon, de produits du fer et de l'acier, d'uranium et de krugerrand en provenance d'Afrique du Sud;